



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0869

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Dardilly**

objet : **Quartier de la Beffe et de Montcourant - Installation de rétention et de traitement des eaux pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthelémy (pouvoir à Mme Yérémian), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0869**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Dardilly

objet : **Quartier de la Beffe et de Montcourant - Installation de rétention et de traitement des eaux pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Descriptif du projet et de la demande

Le projet de réalisation d'ouvrages de rétention et de traitement des eaux du quartier de la Beffe et de Montcourant à Dardilly est un projet ancien qui a déjà eu l'aval du conseil de Communauté (délibération n° 2002-0883 du 27 novembre 2002 dans le cadre plus global de l'ensemble des actions proposées au contrat de rivière Yzeron vif) et des services de l'Etat (dossier de déclaration au titre de la loi sur l'Eau, demande d'autorisation de défrichement). Une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation, aujourd'hui aboutie, a permis d'acquérir le foncier indispensable à la bonne mise en œuvre du projet.

Le quartier de la Beffe et de Montcourant est situé à l'ouest de la commune de Dardilly. Il se situe dans un vallon dont la pente des versants est supérieure à 15 %. Il est surmonté par le hameau de Montcourant composé d'un habitat de type pavillonnaire et dispose d'un système d'assainissement autonome.

Le quartier de la Beffe est classé en zone d'assainissement non collectif mais certains terrains ne sont pas propices à l'infiltration du fait de la composition granitique du sous-sol. Il a donc été décidé de réaliser une collecte des eaux après traitement individuel et un traitement complémentaire pour limiter le risque de pollution du milieu naturel.

Initialement, il existait, sous le chemin de la Beffe, un réseau d'eaux pluviales de petite dimension en très mauvais état (fissures) et qui ne répondait pas aux normes établies par la Communauté urbaine en matière d'étanchéité des ouvrages.

Ce collecteur sous-dimensionné reçoit les eaux pluviales et les écoulements des installations privatives d'assainissements autonomes du quartier. Certaines habitations anciennes y déversent directement leurs eaux usées sans traitement. Ces effluents sont ensuite rejetés dans le ruisseau de la Beffe qui rejoint, à l'aval, le ruisseau de Charbonnières, affluent de l'Yzeron.

Cette absence de traitement des eaux conduit à rejeter directement dans le ruisseau des polluants entraînant une détérioration de la faune et de la flore. Ces rejets sont aggravés en temps de pluie par des débits très forts qui provoquent une érosion régressive du lit du cours d'eau à l'aval immédiat du quartier et qui viennent s'accumuler aux débits de crues des ruisseaux du Charbonnières et de l'Yzeron.

A l'issue des premières études de faisabilité en 1998, la décision a été prise, en concertation étroite avec la commune de Dardilly, de garder le caractère résidentiel de ce hameau et de ne pas développer de système d'assainissement collectif pour les eaux usées.

Une campagne d'information et d'actions a été entreprise auprès des habitants pour réhabiliter les installations autonomes sur chaque parcelle. Cette action exemplaire a pu réussir grâce à l'implication très importante de la commune et aux subventions apportées par l'Agence de l'eau.

En complément à ces efforts individuels, il est prévu de construire un nouveau collecteur suffisamment dimensionné pour reprendre correctement les eaux pluviales et permettre aux habitants de raccorder leurs installations de traitement autonome en l'absence de possibilité d'infiltration dans le sous sol. Une installation de décantation, de rétention et de traitement des eaux collectées doit compléter le dispositif.

Cette installation est composée d'une succession de digues et de bassins qui sont, pour les deux premiers, composés de filtres plantés de roseaux assurant un ultime traitement des eaux avant leur rejet dans le ruisseau de la Beffe et garantissant ainsi la qualité des effluents déversés dans le milieu naturel.

Ce système de rétention et de filtration des eaux pluviales assure aussi une meilleure gestion des débits d'eau rejetés dans le ruisseau permettant ainsi de limiter les inondations et les crues soudaines des ruisseaux.

Procédures administratives réalisées dans le cadre du projet

Le dossier a été soumis à différentes procédures administratives :

- 1 - dossier de déclaration au titre de la loi sur l'Eau déposé en préfecture le 16 avril 2004. Le récépissé de déclaration n° 961 a été adressé le 18 juin 2004,
- 2 - procédure de déclaration d'utilité publique et procédure d'expropriation en vue de l'acquisition des parcelles,
- 3 - demande d'autorisation de défrichement déposée en préfecture le 14 avril 2004. La notification d'autorisation de défricher a été adressée le 28 octobre 2008.

a) - Obligations découlant des autorisations administratives

Les deux dernières procédures obligent à engager les travaux très rapidement et notamment à réaliser les travaux avant octobre 2010 pour ne pas perdre le bénéfice de l'expropriation.

b) - Planification - budget de l'opération

Ce projet a déjà fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme le 29 mars 2004 (délibération du conseil de Communauté n° 2004-1821) pour engager les travaux de reprise du collecteur et les demandes d'autorisations réglementaires.

Les travaux du collecteur sont terminés depuis 2006 et l'ensemble des travaux des particuliers a été réalisé. Le projet de bassin n'a pour l'instant pas pu être réalisé : la parcelle qui doit l'accueillir n'a pu être acquise à l'amiable et a fait l'objet d'une procédure d'expropriation avec plusieurs recours. Elle est désormais acquise depuis l'été 2008 et les sondages géotechniques ont pu être réalisés à l'automne 2008.

Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme est aujourd'hui nécessaire pour engager les travaux du bassin de traitement.

c) - Planification proposée pour répondre aux contraintes réglementaires

Lancement de l'appel d'offres au cours du 1er semestre 2009 pour une attribution des marchés fin 2009-début 2010, début des travaux début 2010 et réalisation sur l'année 2010.

d) - Budget de l'opération

Phase	Libellé	Estimation initiale 2004 (en € HT)	Montants réalisés (en € HT)	Montants restants à engager (en € HT)	Planning
études initiales et prestations diverses	acquisitions foncières, sondages géotechniques	100 000	100 000	-	études terminées
travaux du collecteur	réalisation de 1 150 mètres de collecteur circulaire	600 000	500 000	- 100 000	travaux terminés
travaux et études complémentaires	études hydrauliques complémentaires, études paysagères, études complémentaires liées aux nouveaux textes, expertises...	-		+ 100 000	travaux et études en cours
autorisation de programme et individualisation du 29 mars 2004				700 000	
travaux des ouvrages de décantation et de traitement	réalisation des digues de stockage, des filtres plantés de roseaux et aménagements paysagers	-	budgetés dans l'AP initiale	1 045 000	2010
autorisation de programme complémentaire à venir				1 045 000	
total opération				1 745 000	2004 à 2010

Il est proposé aujourd'hui une individualisation complémentaire d'autorisation de programme permettant la finalisation du projet.

Le montant de l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est évalué aujourd'hui à 1 045 000 € HT, soit 1 249 820 € TTC.

Le présent rapport informe également le conseil de Communauté que les travaux feront l'objet d'un appel d'offres en vue de l'attribution des travaux de réalisation des installations de rétention et de traitement des eaux.

Les prestations seront attribuées dans le cadre d'un seul marché attribué à une entreprise seule ou à un groupement conjoint, composé de lots techniques attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet relatif à la réalisation d'ouvrages de rétention et de traitement des eaux pluviales dans le quartier de la Beffe et Montcourant sur la commune de Dardilly.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme - Maîtriser les eaux pluviales urbaines et périurbaines sur l'opération n° 0910 - Dardilly la Beffe et Montcourant individualisée le 29 mars 2004. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 249 820 € TTC en dépenses sur l'année 2010 et 407 256 € en recettes. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 765 870,20 € TTC en dépenses et 407 256 € en recettes.

3° - Autorise monsieur le président à déposer les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ce projet, à engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier et à solliciter les aides de l'Agence de l'eau.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.